



CROIX-ROUGE BENINOISE

SECRETARIAT GENERAL

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 1^{er} Juin 1963)

01 BP 0- 1 Tél. : (229) 01 95 74 78 82

Rue 29, Djassin / Porto-Novo / Bénin

E-Mail : secretariat.crb@croixrougebenin.org



AVIS DE PUBLICATION

N° **039**/08/2026/CRB/BN/P/SG/CAS/AA/DSC/CP/RLOG

Objet : Travaux de Construction de bâtiments administratifs au siège de la CROIX-ROUGE BENINOISE

Référence de la DAO : N° 009/08/2026/CRB/BN/P/SG/CAS/AA/CP/RLOG

Identification de procédure : Avis d'appel d'offres Ouvert National

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités au titre de l'année 2026, la **Croix-Rouge Béninoise (CRB)**, a obtenu un financement de son partenaire de la **Croix-Rouge de Luxembourg** pour la mise en œuvre de divers projets dans le but de compléter les différents bureaux de l'institution. Ce projet se déroule dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du projet de renforcement de la résilience communautaire face aux effets néfastes des changements climatiques dans les départements du Mono et de l'Ouémé (**Accord-Cadre III**).

À cet effet, la Croix-Rouge Béninoise sollicite des offres sous pli fermé ou par mail à l'adresse email : passationdesmarches.crb@croixrougebenin.org de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour répondre au présent marché constitué en un lot unique et intitulé « **Travaux de Construction de bâtiments administratifs au siège de la CROIX-ROUGE BENINOISE** ».

La participation à cet appel d'offres est ouverte à tous les candidats qui remplissent les conditions définies dans le présent dossier et ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

1. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➤ Exigences technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement solidaire d'entreprises dont le chef de file au moins devra être spécialisé dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics (BTP), prouvé par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts le cas échéant ;
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise ou membre d'un groupement d'entreprise au moins trois (03) marchés de construction et/ou de réhabilitation de bâtiments à usage public au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) d'une valeur minimale de quinze millions (15 000 000) FCFA HT ;

Ces expériences doivent être justifiées par les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception provisoire/définitive dûment délivrées par les maîtres d'ouvrage (publics ou privés), accompagnés de copies simples des contrats (page de garde et les pages de signature pour chaque contrat) ;

- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié composé d'un conducteur des travaux, d'un chef chantier, d'un chef d'équipe suivant les instructions données dans le DAO ;

[Signature]



SECRETARIAT GENERAL

- Fournir pour chaque personnel, la copie légalisée du diplôme exigé et les preuves de leurs expériences c'est-à-dire les copies originales ou légalisées des attestations de travail et/ou les copies légalisées des premières pages et pages de signatures des contrats et carte d'identité ou CIP en cours de validité.
- Fournir pour le conducteur des travaux, chef chantier, le chef d'équipe et le magasinier, les CV signés par les titulaires ;
- Disposer du matériel adéquat pour l'exécution des travaux justifié par les preuves de propriété ou de location.

➤ **Exigences d'ordre financiers :**

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction justifié par les états financiers des trois (03) dernières années listées ;
- Ce chiffre d'affaires doit être égal à au moins à quinze millions (15 000 000) FCFA HT ;
- Disposer d'une preuve de capacité financière dûment délivré par une institution financière agréée en République du Bénin

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

➤ **Exigences technique et expériences :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises dont le chef de file au moins devra être spécialisé dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), prouvé par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts le cas échéant ;
- Fournir en lieu et place des expériences similaires demandées pour l'entreprise, les expériences professionnelles du personnel d'encadrement ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié composé d'un conducteur des travaux, d'un chef chantier, d'un chef d'équipe suivant les instructions données dans le DAO.
- Fournir pour chaque personnel, la copie légalisée du diplôme exigé et les preuves de leurs expériences c'est-à-dire les copies originales ou légalisées des attestations de travail et/ou les copies légalisées des premières pages et pages de signatures des contrats et carte d'identité ou CIP en cours de validité.
- Fournir pour le conducteur des travaux, le chef chantier, le chef d'équipe et le magasinier, les CV signés par les titulaires ;
- Disposer distinctement pour chaque lot, du matériel adéquat pour l'exécution des travaux justifié par les preuves de propriété ou de location.

➤ **Exigences d'ordre financiers :**

- Fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence certifiés conformes par la DGI ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels et le bilan d'ouverture ;

g 7 w 2



CROIX-ROUGE BENINOISE

SECRETARIAT GENERAL

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 1^{er} Juin 1963)

01 BP 0-1 Tél. : (229) 01 95 74 78 82

Rue 29, Djassin / Porto-Novo / Bénin

E-Mail : secretariat.crb@croixrougebenin.org



- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides ou des lignes de crédit distinctement pour chaque lot, justifiés par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée au Bénin d'un montant d'au moins quinze millions (15 000 000) FCFA HT.

Le dossier technique sera constitué :

❖ **Anciennes entreprises (A partir de trois ans d'existence et plus)**

- De la description des travaux ;
- Des expériences du soumissionnaire justifiées d'au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution de travaux similaires, d'un montant de **quinze millions (15.000.000) de francs CFA hors taxes**, réalisés au cours des trois (03) dernières années. Seules les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception provisoires suivi de la 1^{ère} et dernière page du contrat et dans le cas échéant, la page contenant le montant du marché seront pris en compte ;

❖ **Entreprises naissantes (Moins de trois ans d'existence)**

- De la description des travaux ;
- Avoir exécuter au cours des deux (02) dernières années au moins un marché similaire d'un montant de **dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC** (au moins une attestation provisoire avec copie du contrat sont requises)
- Disposer d'un personnel expérimenté, justifié par les CV, diplômes et attestations de travail valables des trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025).

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

2. Le délai d'exécution est de trois (03) mois

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Service Logistique de la Croix-Rouge Béninoise, Email : passationdesmarches.crb@croixrougebenin.org et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au service logistique de la Croix-Rouge Béninoise sis à Porto-Novo, Rue 29, Djassin, **tous les jours ouvrables à compter** de 08h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30, heure locale.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet (version électronique) après paiement d'une somme en espèces non remboursable de **vingt mille (20.000) francs CFA** contre reçu au Secrétariat de la Croix-Rouge Béninoise sis à Porto-Novo, Rue 29, derrière le CEG DJASSIN.
5. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en trois (03) exemplaires physiques à savoir un (01) original et deux (02) copies, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre originale sur clé USB et sous le format PDF avec la version Excel du DQE, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Général de la Croix-Rouge Béninoise au plus tard le **10 Septembre 2026 à 10 heures 30 minutes**.
6. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
7. Les offres retenues seront contactées pour la suite de la procédure. La Croix-Rouge Béninoise se réserve le droit de ne donner aucune suite aux offres non retenues.

2 7 10

2



CROIX-ROUGE BENINOISE

SECRETARIAT GENERAL

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 1^{er} Juin 1963)

01 BP 0-1 Tél. : (229) 01 95 74 78 82

Rue 29, Djassin / Porto-Novo / Bénin

E-Mail : secretariat.crb@croixrougebenin.org



8. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de Conférence de la Croix-Rouge Béninoise, sis à Porto-Novo, Rue 29, Djassin, le 10 Septembre 2026 à partir de 11h30 heures.**

NB : Les représentants des soumissionnaires doivent se munir d'une procuration délivrée par le premier responsable de l'entreprise et de leur carte d'identité pour en avoir la qualité.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **Deux cents mille (200 000) francs CFA**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie.

10. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de réaliser tout ou une partie de l'ouvrage, objet du présent marché.
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Porto-Novo, le 20 Août 2026



Dr Tranquillin YADOULETON
Secrétaire Général

2